

Gestion minimale de la terre reflétant les conditions locales spécifiques en vue de limiter l'érosion (BCAE 5)

A - Cultures annuelles

# Parcelle ROUGE (sensibilité à l'érosion élevée) + Semis avant le 1/01 Culture présente pour le 1/01

BCAE 5:

# Parcelle MAUVE (sensibilité à l'érosion très élevée) + Semis avant le 1/01

### BCAE 5:

**Culture sous couvert** (hors céréales d'hiver)

- Technique d'implantation de la culture dans un couvert existant (Semis direct ou Strip-till)
- Présence d'une couverture du sol à tout moment de janvier à juin

Diminution de la **longueur de pente** 

 Redécoupage de la parcelle <u>avec des cultures</u> <u>différentes</u> visant à réduire la sensibilité à l'érosion à un niveau inférieur (et y appliquer les règles correspondantes)

#### Bande anti-érosion

- Bande ceinturant la parcelle, sauf :
  - o le long d'une prairie permanente ou bois ou bosquet
  - o le long d'une bande enherbée d'une largeur minimale de 9 m
- Composition : graminées prairiales ou mélange de graminées prairiales et de légumineuses ou céréale d'hiver ou colza d'hiver
- Couvert végétal apparent dès le 1<sup>er</sup> janvier et maintenu jusqu'à la récolte de la culture principale
- Largeur de minimum 9 m

# Parcelle ROUGE (sensibilité à l'érosion élevée) + Semis après le 1/01

OU

# BCAE 5:

#### **Culture sous couvert**

- Technique d'implantation de la culture dans un couvert existant (Semis direct ou Strip-till)
- Présence d'une couverture du sol (culture, CIPAN, résidus de culture) à tout moment de janvier à juin

#### Technique innovante de maîtrise de l'érosion

- Maïs : rouleau anti-érosion
- Semis inter-rang en maïs

#### Diminution de la **longueur de pente**

Redécoupage de la parcelle <u>avec des cultures</u>
 <u>différentes</u> visant à réduire la sensibilité à l'érosion à un niveau inférieur (et y appliquer les règles correspondantes)

#### Bande anti-érosion

- Bande ceinturant la parcelle, sauf :
  - o le long d'une prairie permanente ou bois ou bosquet
  - o le long d'une bande enherbée d'une largeur minimale de 9 m
- Composition : graminées prairiales ou mélange de graminées prairiales et de légumineuses ou céréale d'hiver ou colza d'hiver
- Couvert végétal apparent dès le 1<sup>er</sup> janvier et maintenu jusqu'à la récolte de la culture principale
- Largeur de minimum 9 m

<u>Culture sur butte</u>: Cloisonnement des interbuttes

(cloisons visibles jusqu'au 30 juin) + Bande anti-érosion

**Parcelle MAUVE** Cultures sur buttes non autorisées (sensibilité à l'érosion très élevée) + Semis après le 1/01 BCAE 5: **Culture sous couvert** Diminution de la **longueur de pente** OU • Redécoupage de la parcelle <u>avec des cultures</u> • Technique d'implantation de la culture dans un couvert différentes visant à réduire la sensibilité à existant (Semis direct ou Strip-till) l'érosion à un niveau inférieur (et y appliquer • Présence d'une couverture du sol (culture, CIPAN, les règles correspondantes) résidus de culture) à tout moment de janvier à juin Technique innovante de maîtrise de l'érosion + Bande anti-érosion Technique innovante: • Maïs : rouleau anti-érosion • Semis inter-rang en maïs Bande anti-érosion : • Bande ceinturant la parcelle, sauf :

o le long d'une prairie permanente ou bois ou bosquet

• Largeur de minimum 9 m

o le long d'une bande enherbée d'une largeur minimale de 9 m

Composition : graminées prairiales ou mélange de graminées prairiales et de légumineuses
Couvert végétal apparent dès le 1<sup>er</sup> janvier et maintenu jusqu'à la récolte de la culture principale

ou céréale d'hiver ou colza d'hiver

# Parcelle NOIRE (sensibilité à l'érosion extrême)

OU

BCAE 5:

Prairie!

Diminution de la **longueur de pente** 

 Redécoupage de la parcelle <u>avec des</u>
 <u>cultures différentes</u> visant à réduire la sensibilité à l'érosion à un niveau inférieur (et y appliquer les règles correspondantes) Gestion minimale de la terre reflétant les conditions locales spécifiques en vue de limiter l'érosion (BCAE 5)

B - Cultures pluriannuelles ou pérennes

# Parcelle ROUGE (sensibilité à l'érosion élevée) + Culture permanente

OU

Année d'entrée : bande tampon implantée avant implantation

Année de sortie : Bande tampon maintenue jusqu'à son éventuel remplacement par une culture

### BCAE 5:

Assurer la présence d'au moins 8 interlignes végétalisés sur 10

Pour les cultures permanentes désignées par le Ministre, une bande anti-érosion sera présente au minimum les 4 premières années suivant l'implantation de la culture Diminution de la longueur de pente

 Redécoupage de la parcelle <u>avec des cultures</u> <u>différentes</u> visant à réduire la sensibilité à l'érosion à un niveau inférieur (et y appliquer les règles correspondantes)

Assurer la présence d'au moins

3 interlignes végétalisés sur 10 + Bande anti-érosion

- Bande ceinturant la parcelle, sauf :
  - o le long d'une prairie permanente ou bois ou bosquet
  - o le long d'une bande enherbée d'une largeur minimale de 9 m
- Composition : graminées prairiales ou mélange de graminées prairiales et de légumineuses ou céréale d'hiver ou colza d'hiver
- Couvert végétal apparent dès le 1<sup>er</sup> janvier et maintenu jusqu'à la récolte de la culture principale
- Largeur de minimum 9 m

# Parcelle MAUVE (sensibilité à l'érosion très élevée) + Culture permanente

OU

## BCAE 5:

#### Assurer la présence d'au moins 8 interlignes végétalisés sur 10 + Bande anti-érosion

- Bande ceinturant la parcelle, sauf :
  - o le long d'une prairie permanente ou bois ou bosquet
  - o le long d'une bande enherbée d'une largeur minimale de 9 m
- Composition : graminées prairiales ou mélange de graminées prairiales et de légumineuses ou céréale d'hiver ou colza d'hiver
- Couvert végétal apparent dès le 1<sup>er</sup> janvier et maintenu jusqu'à la récolte de la culture principale
- Largeur de minimum 9 m

#### Diminution de la **longueur de pente**

 Redécoupage de la parcelle <u>avec des cultures</u> <u>différentes</u> visant à réduire la sensibilité à l'érosion à un niveau inférieur (et y appliquer les règles correspondantes)

# Parcelle NOIRE (sensibilité à l'érosion extrême) + Culture permanente

OU

BCAE 5:

Prairie ou assimilé (pré-vergers avec fruitiers haute-tige, noyers, etc)

Diminution de la **longueur de pente** 

Redécoupage de la parcelle <u>avec des cultures</u>
 <u>différentes</u> visant à réduire la sensibilité à l'érosion à un niveau inférieur (et y appliquer les règles correspondantes)